

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17 et 18 novembre 2020**

**2020 DRH 64** Autorisation de signature d'une convention entre la ville de Paris et le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrit pour l'année 2021.

**M. Antoine GUILLOU, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits pour l'année 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne de la région d'Ile de France la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**